

Pauvreté et négligence parentale : vraiment indissociables ? Are poverty and child neglect really inseparable?

Marie-Ève Descôteaux et Sarah Dufour

Volume 43, numéro 1, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061200ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061200ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Psychoéducation

ISSN

1713-1782 (imprimé)

2371-6053 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Descôteaux, M.-È. & Dufour, S. (2014). Pauvreté et négligence parentale : vraiment indissociables ? *Revue de psychoéducation*, 43(1), 57-76.
<https://doi.org/10.7202/1061200ar>

Résumé de l'article

Le présent article découle du constat que le lien entre la pauvreté économique et la négligence parentale n'est pas toujours positif, contrairement à ce que certaines études avancent. Il présente les résultats d'analyses quantitatives et qualitatives visant à explorer les caractéristiques influençant le lien entre la pauvreté et la négligence dans les territoires de CLSC du Québec. Une méthode mixte a été utilisée. Des analyses par regroupements (*cluster analysis*) et des analyses de variance simples (ANOVA) ont permis de déterminer trois groupes de territoires qui se distinguaient surtout par rapport à la pauvreté et aux pourcentages de familles monoparentales, de familles nombreuses et de grande mobilité géographique. Le regroupement qui présentait les moyennes les plus élevées de négligence et de pauvreté a été retenu pour des analyses qualitatives car étonnamment la pauvreté et la négligence montraient une relation négative. Des intervenants de trois territoires défavorisés contrastés sur la négligence (Parc Extension, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve) ont été interrogés sur leurs perceptions du territoire dans lequel ils travaillaient, les individus y habitant, son climat et les situations de négligence. Les trois territoires se ressemblaient au plan du processus d'intervention mais se distinguaient sur certaines caractéristiques du territoire et des individus, qu'ils soient ou non aux prises avec la négligence. Les résultats obtenus ont permis de dégager des pistes d'interprétation quant à la variation du lien entre la négligence et la pauvreté. Les forces et les limites méthodologiques ainsi que les implications de ces résultats sur la recherche et l'intervention sont aussi discutées.

Pauvreté et négligence parentale : vraiment indissociables?

Are poverty and child neglect really inseparable?

M.-E. Descôteaux¹
S. Dufour¹

¹ Université de Montréal

Résumé

Le présent article découle du constat que le lien entre la pauvreté économique et la négligence parentale n'est pas toujours positif, contrairement à ce que certaines études avancent. Il présente les résultats d'analyses quantitatives et qualitatives visant à explorer les caractéristiques influençant le lien entre la pauvreté et la négligence dans les territoires de CLSC du Québec. Une méthode mixte a été utilisée. Des analyses par regroupements (cluster analysis) et des analyses de variance simples (ANOVA) ont permis de déterminer trois groupes de territoires qui se distinguaient surtout par rapport à la pauvreté et aux pourcentages de familles monoparentales, de familles nombreuses et de grande mobilité géographique. Le regroupement qui présentait les moyennes les plus élevées de négligence et de pauvreté a été retenu pour des analyses qualitatives car étonnamment la pauvreté et la négligence montraient une relation négative. Des intervenants de trois territoires défavorisés contrastés sur la négligence (Parc Extension, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve) ont été interrogés sur leurs perceptions du territoire dans lequel ils travaillaient, les individus y habitant, son climat et les situations de négligence. Les trois territoires se ressemblaient au plan du processus d'intervention mais se distinguaient sur certaines caractéristiques du territoire et des individus, qu'ils soient ou non aux prises avec la négligence. Les résultats obtenus ont permis de dégager des pistes d'interprétation quant à la variation du lien entre la négligence et la pauvreté. Les forces et les limites méthodologiques ainsi que les implications de ces résultats sur la recherche et l'intervention sont aussi discutées.

Correspondance :

Sarah Dufour
Professeure agrégée
Université de Montréal
Case postale 6128,
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec),
Canada H3C 3J7
sarah.dufour@umontreal.ca
514-343-6111 poste 0762

Mots-clés : négligence parentale, pauvreté, méthode mixte, multiethnicité, signalements

Abstract

This article is based on the assumption that the association between poverty and child neglect is not always positive, even though many studies say otherwise. It shows results from both quantitative and qualitative analyses. A mixed

method was used to examine the characteristics that could intervene in the variations of the association between poverty and neglect rates in Quebec's CLSC territories. Cluster analysis and ANOVAS allowed us to determine three groups of territories. They differed in terms of each other by poverty, single-headed families, large families and high population transiency. The group with the highest rates of poverty and neglect was selected for qualitative analyses because these two variables were surprisingly negatively associated. Inside this group, three territories were chosen: Parc Extension, Centre-Sud and Hochelaga-Maisonneuve. They showed the same poverty level (very high) but different neglect rates. Practioners in each territory were interviewed about their perceptions on the people living in the territory, the social environment and the neglect situations. The territories seemed to have the same characteristics on the intervention process but they showed differences in terms of the territory characteristics and the people who live in, related to child neglect or not. Interpretations about these variations were exposed in the discussion. Methodological strenghts and limitations with the implications for the prevention and the research were also discussed.

Key words: child neglect, poverty, mixed method, multiethnicity, reports

Tout comme les abus physiques, sexuels et psychologiques, la négligence constitue une forme de maltraitance envers les enfants. Bien qu'elle soit la moins étudiée (Behl, Cunyngham, & May, 2003; McSherry, 2007), elle constitue la forme la plus prévalente et la plus fréquemment signalée aux autorités (Lavergne & Tourigny, 2000). C'est aussi la plus associée à la pauvreté économique d'une communauté (Drake & Pandey, 1996). Une étude québécoise s'intéressant à la répartition spatiale de la maltraitance et de ses facteurs de risque le confirme : plus un territoire de CLSC est défavorisé au plan économique, plus son taux de signalements pour abus physique ou négligence est élevé (Dufour, Mayer, Carrière, & Gauvin, 2006). Pourtant, certains territoires présentent un pourcentage élevé de pauvreté mais un faible taux de signalements. Ce constat suggère qu'au-delà de la pauvreté, d'autres facteurs exercent probablement une influence déterminante sur la présence ou l'absence de négligence. La présente recherche explore les facteurs qui influencent le lien entre la pauvreté et la négligence sur les territoires de CLSC du Québec.

La négligence envers les enfants

Dubowitz, Black, Starr et Zuravin (1993) définissent la négligence comme un manque chronique d'attention aux besoins de base de l'enfant qui engendre, selon la communauté et les professionnels, un risque significatif pour sa santé, son développement et son bien-être. Ses manifestations sont hétérogènes : les besoins non comblés peuvent être physiques (ex. : se nourrir, se vêtir adéquatement), émotifs (ex. : réconfort, affection), de santé (ex. : soins physiques) ou éducatifs (ex. : scolarisation, encadrement). Les statistiques internationales, canadiennes, québécoises et montréalaises confirment que la négligence est la forme la plus courante de maltraitance. Par exemple, au Canada, en 2008, la négligence comptait pour 34 % des cas corroborés en protection de la jeunesse (à égalité avec l'exposition à la violence conjugale), comparativement à 20 % pour l'abus physique, 9 % pour la violence psychologique et 3 % pour l'abus sexuel (Agence de santé publique du Canada, 2010). Au Québec, en 2010-2011, 44 % des décisions à l'effet que le développement ou la sécurité de l'enfant était compromis à la suite

de l'évaluation d'un signalement l'étaient pour négligence ou risque sérieux de négligence (Association des centres jeunesse du Québec, 2011).

Les conséquences de la négligence peuvent s'observer dans toutes les sphères de développement des victimes. Au plan socioémotif, des patrons d'attachement insécurisant peuvent s'installer (Parent, Ménard, & Pascal, 2000) et engendrer des difficultés sociales à la garderie et à l'école (Erickson & Egeland, 1996). Au plan cognitif, ces enfants ont un quotient intellectuel moins élevé et ils sont moins habiles et créatifs dans la résolution des problèmes (Hildyard & Wolfe, 2002; Miller-Perrin & Perrin, 1999). Les répercussions de la négligence s'observent aussi à long terme, notamment dans des troubles de comportement intériorisés, extériorisés et des symptômes dissociatifs (Milot, Éthier, & Saint-Laurent, 2009).

L'étiologie de la négligence est probablement différente de celle des abus physiques ou sexuels (Drake & Pandey, 1996). La plupart des études portent cependant sur plusieurs formes de maltraitance à la fois, rendant difficile l'identification de facteurs de risque et de protection propres ou uniques à la négligence. Les nombreux facteurs de risque de la maltraitance n'agissent pas individuellement mais plutôt par le biais d'interactions complexes (Atzaba-Poria, Pike, & Deater-Deckard, 2004). Ils se situent à tous les niveaux systémiques, de l'enfant lui-même au contexte social et politique du pays (Belsky, 1980; Cicchetti & Lynch, 1993). Les caractéristiques du territoire où vit la famille ne font pas exception.

Les études sur les liens entre les caractéristiques des territoires et la maltraitance utilisent deux types d'indicateurs : 1- les caractéristiques individuelles et familiales des personnes habitant sur le territoire (ex. : taux de familles sous le seuil du faible revenu) et 2- les caractéristiques du territoire lui-même (Coulton, Korbin, & Su, 1999). Ces indicateurs sont parfois intimement liés. Par exemple, le manque de contacts sociaux dans une communauté conduit à l'isolement d'une famille et le rôle de cet isolement dans l'étiologie de la négligence est largement établi. D'autres caractéristiques du quartier tels des taux de criminalité et de monoparentalité élevés témoignent de pauvreté sociale et rendent peu propice l'établissement de liens sociaux (Mayer, 1997). Selon Zuravin (1989), les quartiers où les logements sont surpeuplés et les déménagements nombreux se caractérisent par des taux élevés de négligence. En somme, avec de tels indicateurs, des conditions individuelles deviennent des conditions du territoire.

Il est maintenant établi que la pauvreté économique des individus et des territoires est liée à l'apparition de plusieurs formes de maltraitance (Coulton, Korbin, Su, & Chow, 1995) dont particulièrement la négligence (Drake & Pandey, 1996; Kim, 2004). Cette pauvreté se mesure par des indicateurs tels les taux de monoparentalité, de faible scolarité, les bas revenus des ménages et le chômage pour un territoire donné (Gillham, Tanner, Cheyne, Freeman, Rooney & Lambie, 1998). Montréal s'apparente aux autres centres urbains déjà étudiés : à l'échelle des territoires de CLSC de la ville, les pourcentages de familles vivant sous le seuil de pauvreté sont positivement corrélés aux taux d'enfants signalés pour abus physique ou négligence (Dufour *et al.*, 2006). Toutefois, quelques territoires de CLSC ont des taux de pauvreté élevés, mais des taux d'enfants négligés plutôt faibles. En somme, comme ce sont pas toutes les familles pauvres qui sont aux

prises avec la négligence, ni tous les territoires défavorisés qui présentent les plus haut taux de négligence, il y a inévitablement d'autres facteurs qui augmentent ou diminuent les probabilités d'apparition de cette forme de mauvais traitement (Mayer, 2007; Slack, Holl, McDaniel, Yoo, & Bolger, 2004).

Les objectifs de la recherche

Le but de la présente recherche consiste à explorer les facteurs qui influencent le lien entre la pauvreté et la négligence sur les territoires de CLSC du Québec. Le premier objectif consiste à identifier des regroupements de territoires similaires quant au lien entre la négligence et la pauvreté. Le deuxième objectif vise à comparer ces regroupements selon des facteurs de risque associés à la négligence. Le troisième objectif consiste à explorer les points de vue d'intervenants au sujet du lien entre la négligence et la pauvreté dans leur territoire. Ils œuvrent dans les territoires du regroupement comprenant les territoires les plus défavorisés, là où le lien entre la négligence et la pauvreté est le plus faible. Les intervenants se prononcent sur leurs perceptions.

Une approche inductive par étude de cas est privilégiée dans le cadre de la présente recherche. Cette façon de faire permet d'étudier en profondeur certains territoires afin d'élargir la compréhension de l'étiologie de la négligence (Stake, 1995). Un premier volet, quantitatif, permet l'atteinte des deux premiers objectifs. Sa méthode et ses résultats seront d'abord présentés. Les résultats générés servent ensuite à orienter le second volet, qualitatif, et d'atteindre le troisième objectif. L'ensemble des résultats quantitatifs et qualitatifs seront mis en perspective dans la discussion.

Volet quantitatif

Méthode

Le Québec se divise en 169 territoires de CLSC. Les analyses portent sur 131 territoires de CLSC dont les données sont complètes pour les variables à l'étude. Des taux de négligence fondée par territoire ont été calculés à partir de la base de données Centres jeunesse-Loi sur la protection de la jeunesse (CJ-LPJ) du Ministère de la santé et des services sociaux. Ces taux (/1000 enfants) sont des estimés de la proportion annuelle d'enfants de 0 à 17 ans pour lesquels une évaluation en Centre Jeunesse a conclu que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis en raison de négligence fondée. Afin d'obtenir une plus grande robustesse dans l'estimé des taux annuels, les données ont été compilées de 1999 à 2002. La moyenne entre les populations telles qu'estimées en 1999 et 2002 constitue les dénominateurs. Ces données proviennent du recensement canadien de 2001 (Statistique Canada, 2006).

La pauvreté d'un territoire est mesurée par le pourcentage de familles ayant un faible revenu dans ce territoire. Selon le recensement de 2001, les familles ayant un faible revenu consacrent 20 % de leur revenu de plus que la famille moyenne au logement, à l'habillement et à l'alimentation. Les pourcentages de familles monoparentales, de familles nombreuses, de logements inadéquats, de

faible scolarité et de grande mobilité géographique par territoires constituent les facteurs de risque de la négligence à l'étude. Ces données proviennent elles aussi du recensement canadien 2001. La variable « familles monoparentales » désigne le pourcentage de familles monoparentales où une mère ou un père, sans époux(se), ni partenaire en union libre, habite un logement avec au moins un de ses enfants. « Familles nombreuses » désigne le pourcentage de familles comptant trois enfants ou plus. « Faible scolarité » est mesurée par le pourcentage de personnes âgées de vingt ans et plus ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année. « Logements inadéquats » désigne le pourcentage de logements nécessitant des réparations majeures (par exemple, réfection de la plomberie ou des plafonds). « Grande mobilité géographique » désigne le pourcentage de personnes qui ont déménagé au moins une fois à l'intérieur de la même année.

Par le biais du logiciel SPSS 15.0, une analyse de regroupements (*cluster analysis*) selon la technique *K-means* permet d'abord d'identifier les territoires les plus similaires selon leurs taux de pauvreté et de négligence. À ce jour, il n'y a pas de critères statistiques reconnus qui permettent de déterminer le nombre de groupes naturels qui se trouvent dans un échantillon. Dans la présente étude, la solution à trois regroupements s'avère la meilleure pour l'interprétation et la comparaison statistique (parcimonie et pertinence de la solution retenue). Des analyses de variance permettent ensuite de comparer la présence des cinq facteurs de risque entre ces trois regroupements.

Résultats

L'analyse de regroupements a permis l'identification de trois regroupements de territoires de CLSC au degré de vulnérabilité croissante selon les taux de pauvreté et de négligence des territoires (voir tableau 1). Le regroupement 1, nommé « territoires peu vulnérables », présente les moyennes de taux de négligence et de pauvreté les plus faibles; il regroupe 89 des 131 territoires à l'étude. Le regroupement 2, nommé « territoires vulnérables », présente un taux de négligence similaire au regroupement 1 ($F = (2,128) = 18,69; p = 0,28 > 0,05$), mais un taux de pauvreté significativement supérieur; il regroupe 31 territoires. Le regroupement 3, nommé « territoires très vulnérables », présente de loin les moyennes les plus élevées pour les taux de négligence et de pauvreté; 11 territoires s'y retrouvent. Les pourcentages de familles à faible revenu entre les trois regroupements sont significativement différents ($F (2,128) = 381,21; p < 0,001$).

Tableau 1. Taux de négligence et de pauvreté par territoires de CLSC selon les regroupements

Regroupements	Négligence	Pauvreté (%)
	(/1000 enfants)	
	<i>M (é.-t.)</i>	<i>M (é.-t.)</i>
1. Territoires peu vulnérables ($n = 89$)	3,75 (1,98)	11,12 (2,78)
2. Territoires vulnérables ($n = 31$)	4,30 (2,48)	20,40 (3,68)
3. Territoires très vulnérables ($n = 11$)	8,52 (4,82)	37,23 (4,34)
Total ($n = 131$)	4,28 (2,75)	15,55 (8,26)

Les relations entre les pourcentages de familles sous le seuil de faible revenu et les taux de négligence fondée par territoires varient selon les regroupements. La figure 1 illustre l'appartenance de chaque territoire de CLSC québécois à son regroupement. Les pentes des droites de chaque regroupement sont différentes. Telle qu'illustrée par une ligne pleine, la relation entre la pauvreté et la négligence dans le regroupement 1 est positive ($y = 0,1416x + 2,1676$). La droite du regroupement 2 (ligne pointillée) indique quant à elle une relation négative mais presque nulle entre les deux variables ($y = -0,0248x + 4,8334$) tandis que la droite du regroupement 3 (ligne hachurée) illustre une relation négative entre pauvreté et négligence ($y = -0,2008x + 15,993$). En somme, en plus de présenter des différences entre les moyennes dans leurs taux de pauvreté et de négligence, les regroupements présentent également des différences quant à la relation entre ces deux variables.

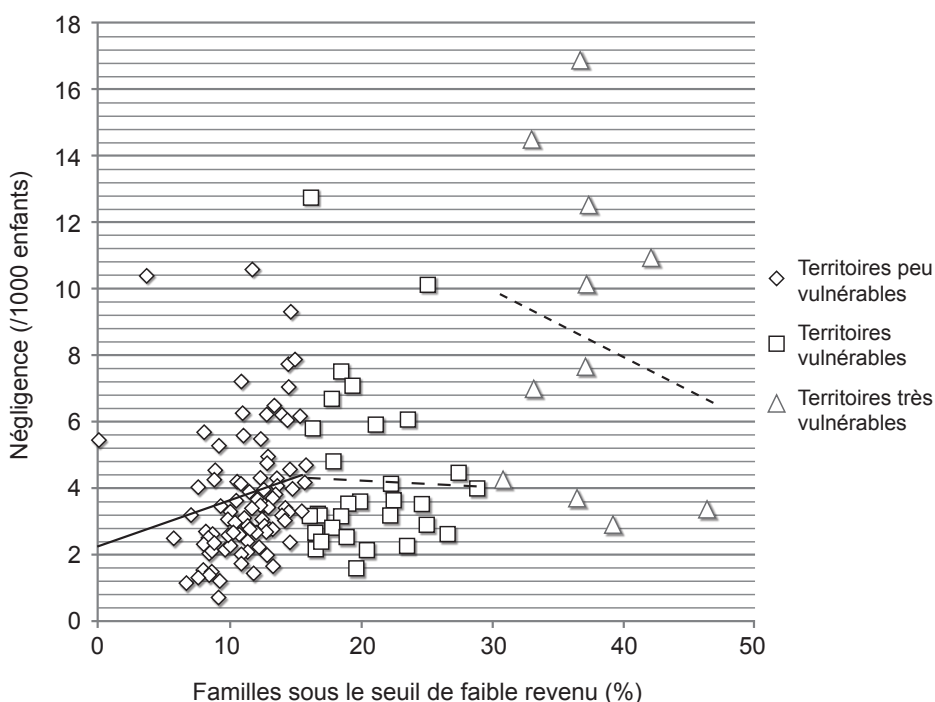


Figure 1 : Relation entre les pourcentages de familles sous le seuil de faible revenu et les taux de négligence fondée dans les territoires de CLSC québécois.

Des analyses de variance ont ensuite permis de comparer les regroupements sur divers facteurs de risque de la négligence (voir tableau 2). Plus la vulnérabilité d'un regroupement augmente, plus les pourcentages de monoparentalité et de personnes ayant déménagé dans la dernière année (grande mobilité géographique) augmente. Les pourcentages de familles nombreuses sont moins élevés dans les territoires vulnérables (regroupement 2) que dans les autres regroupements. Enfin, les regroupements ne se distinguent pas quant aux pourcentages de logements

inadéquats ni de faible scolarité. En somme, les territoires très vulnérables (regroupement 3) selon leurs taux de négligence et de pauvreté sont aussi les territoires les plus aux prises avec les facteurs de risque de la négligence.

Tableau 2. Moyennes (écart-type) et comparaison des facteurs de risque de la négligence entre les regroupements

Facteurs de risque (%)	Regr. 1 Peu vulnérable (n = 89)	Reg. 2 Vulnérable (n = 31)	Reg. 3 Très vulnérable (n = 11)	F (2, 128)	Comparaison
Familles monoparentales	23,20 (3,60)	33,26 (6,67)	43,10 (8,55)	106,58***	1 < 2 < 3
Familles nombreuses	15,35 (3,30)	13,09 (3,98)	16,42 (4,75)	5,59**	1 > 2, 2 < 3
Logements inadéquats	8,71 (2,99)	9,07 (3,08)	9,87 (1,71)	0,84 ^{ns}	-
Faible scolarité	18,47 (6,70)	17,36 (7,55)	20,02 (7,28)	0,64 ^{ns}	-
Grande mobilité géographique	10,79 (2,29)	15,48 (4,60)	19,41 (3,82)	54,49***	1 < 2 < 3

** = $p < ,01$; *** = $p < ,001$; ns = non significatif

Volet qualitatif

Méthode

Les trois territoires à l'étude pour le volet qualitatif sont sélectionnés parmi les territoires les plus vulnérables (regroupement 3). Ce regroupement est surprenant à cause de sa relation négative entre pauvreté et négligence. Dans ce regroupement, qui comprend les territoires les plus pauvres du Québec, des territoires présentent des taux de négligence très élevés alors que d'autres présentent plutôt des taux de négligence comparables à ceux des territoires des regroupements 1 (peu vulnérables) et 2 (vulnérables). Afin d'approfondir la compréhension de ce regroupement, trois territoires montréalais contrastés sur leur taux négligence y sont sélectionnés : Parc Extension, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve. Cette stratégie d'échantillonnage, dite « à variation maximale » (Patton, 1990), permet d'obtenir une description de chaque cas puis de les comparer afin de dégager les éléments communs et les éléments dissemblables. Le tableau 3 présente les caractéristiques de chaque territoire à l'étude dans le volet qualitatif.

Tableau 3. Caractéristiques des territoires à l'étude pour le volet qualitatif

	Parc Extension	Centre-Sud	Hochelaga-Maisonneuve
Négligence (/1000)	3,3	7,6	12,5
Pauvreté (%)	46,4	37,1	37,4
Familles monoparentales (%)	29,1	50,9	52,1
Familles nombreuses (%)	21,1	15	14,2
Logements inadéquats (%)	10,5	11,1	12,5
Faible scolarité (%)	30,5	15,9	20,4
Grande mobilité géographique (%)	16,5	26,6	24,2

Les neuf répondants sont des intervenants qui, par leurs fonctions, sont en contact avec des enfants victimes de négligence. Les premiers ont été recrutés au hasard parmi les organismes scolaires et communautaires des territoires à l'étude, puis les autres ont été sollicités sur référence (technique dite de la boule de neige). Dans Hochelaga-Maisonneuve, quatre intervenants ont été rencontrés : une psychoéducatrice en milieu scolaire, une travailleuse sociale du CLSC travaillant en milieu scolaire, une intervenante en milieu communautaire et un policier. Dans Centre-Sud, trois intervenants ont été rencontrés : une psychoéducatrice en milieu scolaire, une intervenante en milieu communautaire et un policier. Finalement, dans Parc Extension, une travailleuse sociale du CLSC et une psychoéducatrice en milieu scolaire ont participé à la recherche. Tous les intervenants travaillaient dans leur milieu respectif depuis plus deux ans. Sauf les policiers, détenteurs d'une formation collégiale technique, tous les intervenants rencontrés détiennent une formation universitaire dans le domaine de la relation d'aide (psychoéducation, travail social, criminologie, toxicomanie).

L'entrevue, semi-structurée, comprend 12 questions ouvertes. Les intervenants se prononcent sur le quartier, la pauvreté (du territoire et des familles), les situations de négligence (types de négligence, caractéristiques des familles), l'intervention auprès des familles négligentes et sur le lien entre les familles négligentes, le milieu d'intervention et les ressources offertes dans le quartier. Le verbatim des entrevues est soumis à une analyse de contenu inspirée de L'Écuyer (1990) et soutenue par le logiciel N-Vivo. Cette approche permet d'identifier, coder et catégoriser les principales tendances dans le discours des intervenants rencontrés (Patton, 1990). Des analyses intra-cas (pour chaque territoire) et inter-cas (entre les territoires) sont réalisées.

Résultats

L'analyse du discours des répondants mène à l'identification de deux thèmes qu'ils jugent susceptibles d'influencer la variation dans les taux de négligence au sein des territoires les plus défavorisés de Montréal : les caractéristiques du territoire et celles de l'intervention dans les situations de négligence.

Les caractéristiques du territoire.

Les frontières du territoire. Selon les intervenants des trois territoires, les frontières administratives, par exemple le découpage d'un territoire de CLSC, et les frontières humaines ne concordent pas nécessairement. Les liens entre les taux de négligence et de pauvreté pourraient donc ne pas refléter l'état exact des réalités vécues sur le terrain. À cet égard, la psychoéducatrice et l'intervenante en milieu communautaire de Centre-Sud ont précisé que la quasi-totalité des enfants fréquentant ces ressources résident dans des habitations à loyers modiques situées hors de leur territoire de CLSC. Parc Extension est le seul territoire perçu comme ayant des frontières humaines similaires aux frontières administratives, sans doute à cause d'éléments structuraux comme une autoroute qui constituent une limite naturelle. Il est d'ailleurs qualifié de « ghetto » par la psychoéducatrice parce qu'il occupe une petite superficie et que ses habitants quittent peu cet espace géographique.

L'environnement humain. L'environnement humain désigne les individus qui habitent le territoire, les rapports qu'ils entretiennent entre eux et le climat du quartier. Selon les territoires, les enfants ne semblent pas aux prises avec les mêmes difficultés. Les intervenants de Hochelaga-Maisonneuve et de Centre-Sud perçoivent que de nombreux enfants présentent des troubles de comportement, s'absentent de l'école et manquent de supervision parentale, tandis que dans Parc Extension les enfants manquent plutôt d'autonomie.

Et puis souvent, c'est des enfants qui ont des difficultés. Ça fait en sorte que pour le parent c'est un petit peu plus difficile d'avoir un emploi stable, parce qu'ils sont souvent sollicités par l'école ou leur enfant retourne à la maison, beaucoup de démarches à faire.
(intervenante communautaire, Hochelaga-Maisonneuve)

Les intervenants des trois territoires s'entendent sur le fait que les parents vivent des difficultés qui varient selon leur ethnicité ou leur appartenance culturelle. En effet, les intervenants d'Hochelaga-Maisonneuve et de Centre-Sud perçoivent que les parents immigrants ont étudié plus longtemps, s'impliquent davantage dans le cheminement scolaire de leur enfant et dans leur supervision comparativement aux enfants québécois dits de souche. Les intervenants de Parc Extension n'établissent pas de telles comparaisons, sans doute puisqu'ils côtoient surtout des familles immigrantes. Ils ont cependant noté que les parents sont scolarisés, qu'ils sont nombreux à occuper un emploi mais qu'ils sont peu engagés dans la vie scolaire de leur enfant. Le fait qu'ils proviennent de minorités culturelles et qu'ils aient une connaissance rudimentaire du français peuvent y contribuer. Les intervenants

évoquent en outre la difficulté des parents à s'intégrer à leur nouvelle culture. Les intervenants de tous les territoires rapportent que les parents se sentent débordés.

On n'est souvent pas reconnu dans les études qu'on a, donc on arrive pis on fait un travail beaucoup plus de bas niveau [...]. J'ai énormément de parents qui sont, au niveau de la santé mentale, déséquilibrés par leur intégration ici à Montréal. Beaucoup de familles même que ça fait des années qui sont là. (psychoéducatrice, Parc Extension)

Le thème de la multiethnicité domine dans le discours des intervenants. Parc Extension présente la plus forte concentration d'immigrants. L'intervenante du CLSC qualifie son passage quotidien dans Parc Extension de voyage où la langue, l'habillement et l'alimentation sont différents. Centre-Sud, selon les intervenants, présente aussi une forte concentration d'immigrants, selon eux majoritaires dans les écoles primaires. Dans Hochelaga-Maisonneuve, la proportion d'enfants québécois de souche est plus élevée mais la population immigrante augmente année après année.

Selon tous les intervenants, la situation économique des familles est précaire. Les individus disposent de faibles revenus et ils éprouvent des difficultés à subvenir aux besoins de base de leur famille. Bien que dans Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud, les intervenants évoquent l'embourgeoisement, il s'agit de trois territoires où la défavorisation économique est élevée.

Il y a quand même une partie de la population qui est plus pauvre, plus défavorisée, sur l'aide sociale, dépendamment (...) des territoires dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Je pense qu'il y a de plus en plus de jeunes professionnels ou de petites familles qui viennent s'installer dans le quartier, parce que c'est encore un coin pas cher, qu'il y a aussi des familles qui habitent dans le quartier depuis toujours et qui sont un peu plus défavorisées. (travailleuse sociale, Hochelaga-Maisonneuve)

Hochelaga-Maisonneuve se démarque quant à la grande mobilité géographique des résidents. Les trois intervenants ont néanmoins mentionné que les individus déménageaient fréquemment, soit ailleurs dans le territoire soit en banlieue, où les logements sont plus abordables. Cette réalité diffère de Centre-Sud, où les habitations à loyer modique (HLM) sont nombreuses. Bon nombre de familles ont accès à ces logements, mais après de longs délais. Quand elles disposent enfin d'une habitation à loyer modique, le logement est transmis d'une génération à l'autre. Cependant, il arrive que certaines familles quittent le quartier dans l'espoir d'avoir une meilleure qualité de vie.

On a beaucoup de déménagements dans le coin, y vont changer de place en place, de plus en plus ils se font pogner, ils ne trouvent plus de place pour aller rester parce qu'ils vont relouer beaucoup plus cher les propriétaires après, donc ils s'exilent à l'extérieur. (psychoéducatrice, Hochelaga-Maisonneuve)

Quant au soutien social informel, les intervenants de Centre-Sud et d'Hochelaga-Maisonneuve qualifient ces quartiers de « villages » où les gens se cotoient, surtout ceux dont les enfants fréquentent l'école. Les intervenants émettent toutefois des réserves quant à la qualité de ces réseaux souvent conflictuels. Dans Parc Extension, certaines familles vivent du rejet de leur communauté et se retrouvent isolées. Certaines cultures prônent la résolution de problèmes à l'intérieur de la famille.

Quand avec les enfants ça va bien, ça va bien avec les mamans. Quand la chicane pogne, tout le monde s'en mêle, ça devient une affaire publique donc tout le réseau social est ébranlé. (policier, Centre-Sud)

Finalement, quant au climat, les intervenants des trois territoires parlent de la visibilité des problèmes sociaux, dont la toxicomanie et la prostitution, auxquels les familles sont exposés quotidiennement.

Je vais dans les garderies, dans les écoles, on leur parle de seringues à la traîne, on leur montre c'est quoi les matériels d'injection et compagnie, on leur parle de tout ça et ils le voient sur la rue. (policier, Centre-Sud)

Les intervenants évoquent aussi le sentiment d'insécurité, comme la psychoéducatrice de Centre-Sud : « Être témoin auditivement ou visuellement de violence là, de façon assez quotidienne. »

L'environnement physique. Par rapport à l'environnement physique, les familles de Centre-Sud, bien qu'elles habitent au centre-ville, vivent loin des services de base (épiceries, pharmacies) tandis que les familles de Parc Extension vivent près de tout (lieux de culte, épiceries, banques, cliniques médicales). Dans les trois territoires, les logements sont exigus, mal entretenus ou infestés.

C'est pas toujours des beaux logements, ça peut être des logements un peu trop petits pour la quantité de gens qui y vivent ou des logements qui ne sont pas toujours super bien entretenus. (intervenante communautaire, Hochelaga-Maisonneuve)

Les ressources formelles. Les ressources formelles comprennent les services sociaux publics et ceux offerts par les organismes communautaires. Selon les intervenants, il n'existe pas de différences entre les trois territoires par rapport à ces ressources : chacun compte des ressources pour les familles, les parents et les enfants et offrent des services préventifs et curatifs, reliés ou non avec la négligence.

Tu pourrais avoir un listing des organismes communautaires parce qu'il y a plein d'organismes qui aident, que ce soit si j'ai besoin d'une halte-garderie, si j'ai besoin d'aide parce que mon logement est insalubre pis que mon propriétaire veut pas m'aider, si je me sens insécure dans le quartier. (Psychoéducatrice, Parc Extension)

L'intervention dans les situations de négligence.

L'intervention auprès des familles aux prises avec la négligence dans le territoire constitue le second thème discuté par les répondants.

La clientèle. Les enfants victimes de négligence sont peu présents dans les propos recueillis. Les intervenants des trois territoires mentionnent brièvement les difficultés de ces enfants, attribuables ou non à la négligence dont ils sont victimes.

Ça l'amène toutes sortes d'autres difficultés pour un enfant lorsqu'il arrive à l'école, avec plein d'autres enfants qui vont rire de lui, passer des commentaires. (travailleuse sociale, Hochelaga-Maisonneuve)

Les intervenants traitent davantage des parents des enfants négligés. Selon leurs propos, plusieurs éléments distinguent les parents négligents du territoire Hochelaga-Maisonneuve de ceux du territoire de Parc Extension, dont leurs difficultés personnelles. Selon les intervenants, les parents d'Hochelaga-Maisonneuve sont souvent aux prises avec des problèmes de santé mentale, des déficits au niveau de la résolution de problèmes, de la communication, de la gestion et des capacités parentales comme répondre aux besoins des enfants ou établir des limites claires. Bien que certains parents négligents de Parc Extension présentent des caractéristiques similaires, la plupart semblent plutôt en mode « survie » : ils travaillent beaucoup pour subvenir aux besoins des enfants, sont débordés et vivent une détresse psychologique liée à leur trajectoire migratoire. Ici, selon les discours analysés, les situations de négligence prennent racine dans des valeurs éducatives différentes de la majorité plutôt que dans un manque de volonté ou une absence d'habiletés parentales. De plus, dans Hochelaga-Maisonneuve, les intervenants discutent du vécu des parents négligents qui, durant leur enfance, ont souvent été eux-mêmes victimes de mauvais traitements et en contact avec la protection de la jeunesse. Par contre, selon l'intervenante de Parc Extension, il est difficile d'obtenir de telles informations des parents négligents de son territoire, notamment en raison de la barrière de la langue. Les intervenants de Centre-Sud ont un discours distinct selon qu'ils se prononcent au sujet de parents québécois de souche ou immigrants. En effet, lorsqu'il s'agit des premiers, leur discours ressemble à celui des intervenants d'Hochelaga-Maisonneuve alors que lorsqu'il s'agit des deuxièmes, leur discours s'apparente à celui des intervenants de Parc Extension. Un policier de Centre-Sud résume ainsi ce double discours : « Tu ne peux pas comparer un tamoul qui vient tout de suite d'arriver au Québec et des Québécois qui ont vécu toute leur vie sur la rue Champlain, c'est pas comparable ».

Au sujet des familles négligentes, ici encore les différences sont plus marquées entre Hochelaga-Maisonneuve et Parc Extension. Les intervenants d'Hochelaga-Maisonneuve évoque de la violence conjugale, des familles vivant continuellement dans l'urgence de problèmes multiples. Les réseaux sociaux informels sont relativement restreints, souvent conflictuels et composés avant tout des membres de la famille élargie. Les parents ne travaillent pas ou, au contraire, travaillent sans relâche pour subvenir aux besoins de leur famille : « Le père est souvent parti de nombreuses heures, peut travailler 7 jours semaine, il n'est pas

là pour s'occuper des enfants » (psychoéducatrice, Hochelaga-Maisonneuve). La pauvreté économique est très présente. Les familles négligentes de Parc Extension sont également aux prises avec la pauvreté économique. Contrairement aux familles de Hochelaga-Maisonneuve, cependant, les intervenants rapportent moins d'hétérogénéité entre les familles. Les difficultés familiales semblent uniformes et généralisées, notamment quant à l'isolement social et au manque d'emplois. Les prestations d'aide sociale sont souvent innaccessibles à cause de leur statut légal au Canada.

Le processus d'intervention. Les intervenants ont aussi discuté du processus d'intervention auprès des familles aux prises avec la négligence. Leurs discours sont similaires entre les territoires. Les objectifs d'intervention poursuivis, peu abordés, ciblent l'enfant et sa famille en plus du maillage avec des ressources formelles et informelles. Les répondants soulignent l'importance de pallier aux besoins de base (apporter de la nourriture, donner des vêtements), mais à terme « le but visé, c'est de les rendre le plus autonome possible pour ne pas qu'ils s'accrochent à personne d'autre » (policier, Hochelaga-Maisonneuve).

Le processus d'intervention porte aussi sur les savoir-faire et les savoir-être jugés nécessaires à l'intervention. Le savoir-faire inclut les modalités et la manière dont les interventions sont conduites pour venir en aide aux familles négligentes ou pour améliorer des conditions reliées (par exemple la pauvreté économique). Le savoir-être concerne les caractéristiques de l'intervenant qui facilitent une démarche optimale auprès des familles, par exemple son empathie ou sa confiance dans les capacités des familles.

Plusieurs rencontres supportantes, beaucoup beaucoup, des rappels, des communications, que ce soit par écrit, ou par téléphone ou par rencontres. (psychoéducatrice, Parc Extension)

La collaboration des parents influence le déroulement de l'intervention. La méfiance ou la confiance, la reconnaissance ou non des difficultés, la volonté ou ou non à se mobiliser pour améliorer la situation, autant d'exemples de facteurs qui entravent ou facilitent le travail des intervenants.

Je pense qu'on a de très bonnes relations avec les familles négligentes. Elles vont avoir des difficultés avec l'école mais elles ont moins de réticence à se déplacer pour nous. (organisme communautaire, Centre Sud)

J'ai l'impression que les familles négligentes vont avoir une certaine méfiance, elles ont peur des placements. J'ai un sentiment qu'elles veulent moins nous voir. (travailleuse sociale, Parc Extension)

La nécessité du partenariat préoccupe également les intervenants. Ils se prononcent au sujet de l'importance des partenaires d'intervention et de la complémentarité des compétences afin de soutenir les familles négligentes. La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est mentionné par tous les répondants. Ils la contactent lorsqu'ils jugent que la situation de négligence requiert

son intervention ou parce qu'ils y sont tenus par la loi. Les intervenants jugent toutefois difficile d'obtenir le soutien de la DPJ. De ce fait, ils signalent les situations de négligence surtout en cas de cooccurrence avec de l'abus physique ou sexuel.

Il faut quasiment que l'enfant saigne, pisse, et qui a un bras qui tombe ou je sais pas quoi, avant qu'il y ait une intervention. Il faut que tu en aies beaucoup des éléments. Souvent on va faire quand même le signalement, ça sera pas retenu, mais on le fait quand même par acquis de conscience parce que nous on pense que la situation le mérite. (psychoéducatrice, Hochelaga-Maisonneuve)

Les ressources formelles ainsi que les professionnels avec lesquels ils collaborent constituent d'autres partenaires dans les situations de négligence. Ces ressources visent souvent une amélioration des conditions de vie.

Quand on arrivait dans une situation de même, on essayait d'impliquer le plus de gens possible, plus d'organismes et la communauté. (intervenante communautaire, Hochelaga-Maisonneuve)

Avant d'aller rencontrer un jeune ou une famille, je vais aller consulter l'organisme communautaire, pour savoir ce qu'il connaît de cette famille-là. (policier, Hochelaga-Maisonneuve)

Enfin, les intervenants décrivent la façon dont ils évaluent leur efficacité :

On vit beaucoup d'échecs comme intervenant [...] pis les interventions qu'on essaie pis ça donne pas tout de suite des résultats. (intervenante communautaire, Hochelaga-Maisonneuve)

J'pas sûr qu'on les aide tant qu'ça à tout leur donner. (policier, Centre Sud)

Les situations de négligence. Les intervenants décrivent des situations de négligence observées dans leur milieu d'intervention, qu'elles s'apparentent ou non aux termes de la Loi de la protection de la jeunesse. Ils racontent des situations graves de négligence compromettant la sécurité et le développement et d'autres moins sérieuses, comme des enfants qui ne sont pas habillés convenablement selon la température ou qui ne déjeunent pas. Les intervenants des trois territoires décrivent de manière similaire les situations de négligence :

Au niveau des besoins d'être sécurisé. Quand un enfant de primaire reste à la maison tout seul parce que la mère travaille jusqu'à 9 heures le soir, pour moi ça c'est de la négligence qui est manifeste. (psychoéducatrice, Parc Extension)

Ça m'est déjà arrivé d'accompagner un enfant en ambulance parce que justement, elle n'avait pas reçu les soins nécessaires pis elle s'était écroulée à l'école. (psychoéducatrice, Centre-Sud)

En somme, les résultats révèlent que les territoires très défavorisés d'Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Sud et Parc Extension, qui présentent des taux de négligence contrastés, sont néanmoins similaires à de nombreux égards selon les intervenants. De leur point de vue, ces territoires se ressemblent au regard de la pauvreté, du climat social, des caractéristiques des logements et de l'accès aux ressources formelles. L'intervention dans les situations de négligence y est également comparable. Par contre, selon les répondants, le territoire de Parc Extension, qui présente le plus faible taux de négligence, se distingue des deux autres territoires quant au manque d'autonomie des enfants, à sa concentration d'immigrants, à l'isolement de certaines familles et à la résolution des difficultés en privé. Les familles aux prises avec la négligence y présentent en outre des caractéristiques bien différentes de celles d'Hochelaga-Maisonneuve (le plus haut taux de négligence). Dans Parc Extension, les parents négligents sont en mode « survie », confrontés à une grande pauvreté économique et sociale; ils véhiculent en outre des valeurs éducatives jugées durement au regard des critères de la communauté d'accueil. Dans Hochelaga-Maisonneuve, les parents négligents sont plutôt aux prises avec de faibles capacités parentales, des problèmes de santé mentale, un réseau social peu soutenant et de la violence conjugale. La pauvreté économique les accablent eux aussi.

Discussion

Pauvreté et négligence : vraiment indissociables?

Les résultats du volet quantitatif identifient trois regroupements de territoires. Dans les territoires les moins vulnérables, la négligence et la pauvreté présentent une association positive cohérente avec les écrits scientifiques. Le lien négatif entre ces variables dans les territoires les plus vulnérables du Québec étonne cependant : contrairement aux attentes, les territoires à pauvreté élevée ne sont pas nécessairement ceux aux prises avec la négligence la plus importante. Afin d'explorer des pistes d'explication à ce résultat étonnant, des entrevues ont été réalisées auprès d'informateurs-clés dans trois territoires très défavorisés, mais qui présentent des taux de négligence contrastés.

Selon les résultats du volet qualitatif, les trois territoires étudiés se ressemblent à plusieurs égards, mais ces apparentes ressemblances pourraient camoufler des différences dans l'étiologie ou la nature des difficultés vécues. Par exemple, tous les intervenants évoquent la pauvreté. Cependant, l'intervenante de Parc Extension rapporte que des parents travaillent dans les manufactures pour des salaires dérisoires, alors que les intervenants de Hochelaga-Maisonneuve rapportent plutôt que des parents vivent de prestations d'assurance sociale. L'origine des problèmes de santé mentale, évoqués dans les trois territoires, constituent un autre exemple. Pour les individus de Parc Extension, le parcours migratoire (être réfugié, diplôme non reconnu, chocs de valeurs) pourrait s'avérer déterminant (Battaglini *et al.*, 2002), alors que pour ceux d'Hochelaga-Maisonneuve, les problèmes pourraient plutôt être la conséquence d'un lourd passé familial (maltraitance durant l'enfance, transmission intergénérationnelle) (Stevens-Simon & Nelligan, 1998).

Deux pistes émergent des entrevues pour comprendre la variation des taux de négligence en territoires défavorisés : la multiethnicité et le type de pauvreté vécue. Parc Extension est le territoire le plus multiethnique de Montréal et celui qui affiche le plus bas taux de négligence, tandis que Hochelaga-Maisonneuve est un des territoires les moins multiethniques mais affichant un des taux les plus élevés de négligence (Carrefour montréalais d'information sociosanitaire, 2006). Les intervenants évoquent les difficultés des familles immigrantes, mais ils jugent qu'elles « se tirent mieux d'affaire ». Ces propos sont cohérents avec d'autres travaux. Selon Lavergne, Dufour, Sarmiento et Descôteaux (2009), les enfants montréalais de minorités visibles signalés à la protection de la jeunesse présentent moins de facteurs de risque que les enfants blancs. Un faible taux de négligence fondée pourraient donc refléter un moindre risque réel, ou une prise en charge des difficultés familiales graves par des réseaux informels communautaires qui diminue le nombre de situations signalées aux autorités.

Plus préoccupant, un faible taux de négligence pourrait néanmoins impliquer que de nombreux enfants en besoin ne sont pas protégés. La méconnaissance, la méfiance ou l'évitement de tels services de protection pourraient expliquer en partie un tel phénomène. Drake et Pandey (1996) suggèrent que les gens vivant dans un territoire où les conditions de vie sont difficiles pour tous ne signalent que les cas les plus sérieux et les plus extraordinaires puisqu'ils les situations de violence plus modérées sont courantes. À l'appui, des intervenants rencontrés rapportent ne signaler des situations à la DPJ que lorsque l'enfant vit une double victimisation, telle négligence et abus physique ou sexuel. De leur point de vue, un signalement pour seule négligence ne serait pas retenu. Tout comme l'évoquent Gracia (1995) et McSherry (2007), les intervenants semblent croire que puisqu'elle n'engendre pas de conséquences visibles, il est possible que la négligence ne soit pas considérée assez sérieuse pour mériter d'être signalée.

La seconde explication réside dans la nature de la pauvreté, sociale ou économique, affligeant les territoires à l'étude. Dans leur étude, Garbarino et Kostelny (1992) expliquent la différence entre les taux de mauvais traitements dans les territoires à pauvreté élevée par la présence accrue de facteurs de risque et de défavorisation sociale. Selon Townsend (1987, cité dans Philibert, Pampalon, Thouez, Loiselle, & Hamel, 2002), la défavorisation sociale se rapproche du concept de capital social, qui désigne « certaines caractéristiques de l'organisation sociale telles que l'isolement ou la cohésion sociale, l'individualisme ou la coopération, l'entraide, la confiance entre personnes » (p. 3). Une autre étude établie que les territoires défavorisés les moins à risque se distinguent par un meilleur capital social (Garbarino & Kostelny, 1992). Les liens entre pauvreté sociale et économique sont aussi étroits. Crittenden (1999) postule que « des relations interpersonnelles fonctionnelles sont importantes pour soutenir les familles, pour garder les emplois et pour obtenir l'aide des autres. Des relations pauvres peuvent mener à de la pauvreté, particulièrement la pauvreté qui perdure de génération en génération » (p. 51). L'analyse ne permet pas de conclure que Parc Extension soit ou non plus favorisé socialement, mais la question mérite d'être posée.

La pauvreté économique peut être quant à elle chronique ou transitoire. La pauvreté chronique pourrait être reliée à la négligence chronique, c'est-à-dire

celle qui ne répond pas bien aux interventions et qui a tendance à se répéter. Les individus vivant dans la pauvreté persistante présentent des déficits importants et éprouvent des difficultés graves comme des problèmes de santé mentale, d'abus de substances, de violence conjugale et d'activités criminelles, autant de facteurs de risque de la négligence (Wilson & Horner, 2005). Par ailleurs, la pauvreté transitoire pourrait protéger de la négligence ou, à tout le moins, ne pas en constituer un facteur de risque. Selon Beiser, Hou, Hyman et Tousignant (2002), les familles immigrantes au Canada parviennent à se tirer de la pauvreté après une décennie au pays, leur salaire dépassant alors la moyenne nationale. De plus, les parents immigrants, même s'ils vivent dans la pauvreté, ont des attentes parentales plus élevées que celles minimalement exigées par les services de protection (Rose & Meezan, 1996). De rares études ont déjà établi que ce ne sont pas tous les territoires défavorisés économiquement qui présentent les mêmes risques pour les enfants. Par exemple, selon Coulton et Pandey (1992), certains territoires très défavorisés sont aux prises avec moins de décrochage scolaire et de naissances de bébés de faible poids que d'autres plus favorisés. Ces territoires présentent aussi des taux plus faibles de criminalité, de monoparentalité et de logements inadéquats. La pauvreté qui y sévit est moins enracinée, plus récente plutôt qu'intergénérationnelle.

Les forces et limites méthodologiques

La présente recherche présente des forces méthodologiques. D'abord, l'utilisation d'une méthode mixte permet de tirer avantage des deux types de méthodes, quantitative et qualitative, pour ainsi pallier aux limites de chacune (Creswell & Clarke, 2006). Les données quantitatives, tirées de bases de données reconnues, sont fiables et représentatives. Quant au volet qualitatif, des interlocuteurs-clés de divers horizons ont été interrogés, diversifiant ainsi la nature des discours analysés. La stratégie d'échantillonnage contrasté a en outre permis d'enrichir la compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les différents territoires.

Quant aux limites, le choix des territoires de CLSC comme unité ne peut garantir une homogénéité (Pampalon & Raymond, 2000). Certains auteurs recommandent le choix d'un découpage géographique plus fin, par exemple en secteurs de recensement, mais l'étude d'un phénomène aussi rare que la négligence s'y prête difficilement. Les effets cumulatifs des facteurs de risque n'ont pas été mesurés. L'échantillonnage des intervenants ayant participé à la présente étude constitue la limite principale du volet qualitatif. Leur nombre et leurs fonctions diffèrent selon les territoires. Bien qu'ils oeuvrent tous auprès d'une clientèle éprouvée, il reste difficile d'assurer une saturation des données dans ce contexte.

Conclusion

Au Québec comme ailleurs, la négligence envers les enfants est la forme de maltraitance la plus courante et elle engendre des conséquences graves pour le développement de l'enfant qui se répercutent jusqu'à l'âge adulte (Clément & Dufour, 2009). La pauvreté des territoires est largement établie comme un facteur de risque augmentant la négligence. La présente étude s'est intéressée à un lien rarement étudié : l'association négative entre pauvreté et négligence au sein de territoires très défavorisés. Bien qu'exploratoire, elle soulève des pistes de réflexion prometteuses

quant à l'étiologie, au dépistage et au traitement différentiel de ce grave problème social. Cette étude souligne l'importance de poursuivre le développement d'outils de dépistage faciles d'utilisation permettant aux intervenants travaillant directement auprès des familles, dans leur communauté, de détecter la présence de facteurs de risque autres que la défavorisation économique. Au plan de l'intervention, cette étude met en lumière l'importance des liens sociaux dans la prévention de la négligence. Des actions dans ce sens sont donc souhaitables tant dans les milieux communautaires que dans les milieux institutionnels.

Références

- ACJQ. (2011). *La violence change l'enfance*. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse-2011.
- Agence de la santé publique du Canada. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants-2008 : Données principales*. Ottawa, 2010.
- Atzaba-Poria, N., Pike, A., & Deater-Deckard, K. (2004). Do risk factors for problem behavior act in a cumulative manner? An examination of ethnic minority and majority children through an ecological perspective. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 45, 707-718.
- Battaglini, A., Gravel, S., Boucheron, L., Fournier, M., Brodeur, J.-M., Poulin, C., Heneman, B. (2002). Quand migration et maternité se croisent : perspectives des intervenantes et des mères immigrantes. *Service social*, 49, 35-69.
- Behl, L.E., Conyngham, H.A., & May, P.F. (2003). Trends in child maltreatment literature. *Child Abuse & Neglect*, 27, 215-229.
- Beiser, M., Hou, F., Hyman, I., & Tousignant, M. (2002). Poverty, family process, and the mental health of immigrant children in Canada. *American Journal of Public Health*, 92(2), 220-227.
- Belsky, J. (1980). Child maltreatment: An ecological integration. *American Psychologist*, 35, 320-335.
- Carrefour montréalais d'information sociosanitaire (2006). *Caractéristiques de la population 2006*. Récupéré le 16 septembre 2008, de http://www.cmisatlas.mtl.rts-s.qc.ca/geoclip_dyn/caract_pop06/
- Cicchetti, D., & Lynch, M. (1993). Toward an ecological/transactional model of community violence and child maltreatment: Consequences for children's development. *Psychiatry*, 56, 96-117.
- Clément, M.-È., & Dufour, S. (2009). *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*. Anjou, Qc : CEC.
- Coulton, C. J., Korbin, J.E., & Su, M. (1999). Neighborhoods and child maltreatment: A multi-level study. *Child Abuse & Neglect*, 23(11), 1019-1040.
- Coulton, J., Korbin, J.E., Su, M., & Chow J. (1995). Community level factors and child maltreatment rates, *Child Development*, 66, 1261-1376.
- Coulton, C.J., & Pandey, S. (1992). Geographic concentration of poverty and risk to children in urban neighborhoods. *American Behavioral Scientist*, 35(3), 238-257.
- Creswell, J.W., & Clarke, V.L. (2006). *Designing and conducting mixed methods research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Crittenden, P.M. (1999). Child neglect: causes and contributions. Dans H. Dubowitz (dir.), *Neglected children: Research, practice and policy* (pp. 47-68). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Drake, B., & Pandey, S. (1996). Understanding the relationship between neighborhood poverty and specific types of child maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 20, 1003-1018.

- Dubowitz, H., Black, M., Starr, R.H., & Zuravin, S.J. (1993). A conceptual definition of child neglect. *Criminal Justice and Behavior*, 20, 8-26.
- Dufour, S., Mayer, M., Carrière, J., & Gauvin, L. (2006). Le projet « Carte sur les risques, les abus et les besoins des enfants » : un outil de diagnostic interactif des communautés. *Intervention*, 125, 68-77.
- Erickson, M., & Egeland, B. (1996). Child neglect. Dans J. Briere, L. Berliner, J.A. Bulkley, C. Jenny, & T. Reid (dir.), *The APSAC handbook on child maltreatment* (pp.4-20). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Garbarino, J., & Kostelny, K. (1992). Child maltreatment as a community problem. *Child Abuse & Neglect*, 16(4), 455-464.
- Gillham, B., Tanner, G., Cheyne, B., Freeman, I., Rooney, M., & Lambie, A. (1998). Unemployment rates, single parent density, and indices of child poverty: their relationship to different categories of child abuse and neglect. *Child Abuse & Neglect*, 22(2), 79-90.
- Gracia, E. (1995). Visible but unreported: A case for the « not serious enough » cases of child maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 19(9), 1083-1093.
- Hildyard, K., & Wolfe, D.A. (2002). Child neglect: Developmental issues and outcomes. *Child Abuse & Neglect*, 26, 679-695.
- Kim, J.S. (2004). *Neighborhood effects on the etiology of child maltreatment: A multilevel study* (Thèse de doctorat inédite). Université du Texas, Austin, États-Unis.
- Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J., & Descôteaux, M.-E. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*, 131, 233-241.
- Lavergne, C., & Tourigny, M. (2000). L'incidence de l'abus et de la négligence envers les enfants : recension d'écrits. *Criminologie*, 33, 47-72.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu, méthode GPS et concept de soi*. Sillery, Qc : Presses de l'Université du Québec.
- Mayer, M. (1997). *Les contextes écologiques d'incidence de mauvais traitements à l'égard des enfants dans la région de Montréal* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal, Canada.
- Mayer, M. (2007). La pauvreté comme facteur de risque de la négligence. *Revue de psychoéducation*, 36(2), 353-362.
- McSherry, D. (2007). Understanding and addressing the « neglect of neglect »: Why are we making a mole-hill out of a mountain? *Child Abuse & Neglect*, 31, 607-614.
- Miller-Perrin, C., & Perrin, R. (1999). *Child Maltreatment: An introduction*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Milot, T., Éthier, L. S., & St-Laurent, D. (2009). La négligence envers les enfants. Dans M.-È. Clément & S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 113-126). Anjou, Qc : CEC.
- Pampalon, R., & Raymond, G. (2000). Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec. *Maladies chroniques au Canada*, 21(3), 113-122.
- Parent, S., Ménard, A., & Pascal, S. (2000). La prévention des problèmes d'attachement à la petite enfance. Dans F. Vitaro & C. Gagnon (dir.), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents : Tome 1. Les problèmes internalisés* (pp. 305-352). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Patton, M.Q. (1990). *Qualitative evaluation and research methods (Second edition)*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Philibert, M., Pampalon, R., Thouez, J.-P., Loïsel, C., & Hamel, D. (2002). *Les services locaux rejoignent-ils les groupes défavorisés au Québec*. Québec, Qc : Institut de la santé publique du Québec.

- Rose, S., & Meezan, W. (1996). Variations in perceptions of child neglect. *Child Welfare, 75*(2), 139-160.
- Slack, K.S., Holl, J.L., McDaniel, M., Yoo, J., & Bolger, K. (2004). Understanding the risks of child neglect: An exploration of poverty and parenting characteristics. *Child Maltreatment, 9*(4), 395-408.
- Stake, R. (1995). *The art of case research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Statistique Canada (2006). *À propos du recensement 2001*. Récupéré le 15 septembre 2007 de <http://www.census2006.ca/francais/census01/info/About.cfm>.
- Stevens-Simon, C., & Nelligan, D. (1998). Strategies for identifying and treating adolescents at risk for maltreating their children. *Aggression and Violent Behavior, 3*(2), 197-217.
- Wilson, D., & Horner, W. (2005). Chronic child neglect: Needed developments in theory and practice. *Families in Society, 86*(4), 471-481.
- Zuravin, S.J. (1989). The ecology of child abuse and neglect: Review of the literature and presentation of data. *Violence and Victims, 4*(2), 101-120.